



Place Bell : Le gouvernement du Québec salue la rigueur de Laval

Laval, le 4 septembre 2015 - La Ville de Laval se félicite des conclusions de l'audit du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) sur la Cité de la culture et du sport de Laval, l'organisme mandaté pour assurer la gestion de la construction de la Place Bell. Dans son rapport, le MAMOT confirme entre autres l'absence d'irrégularités dans le processus d'attribution des contrats.

À propos de l'audit

Étant donné que le gouvernement du Québec, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, a accordé au projet une aide financière de 46,3 M\$, le Service de vérification du MAMOT a réalisé un audit visant à s'assurer du respect des dispositions législatives contenues dans la *Loi sur les cités et villes* de même que des dispositions réglementaires concernant l'attribution des contrats.

Réalisés sur une période de 18 mois, soit du 20 décembre 2012 au 20 juin 2014, les travaux d'audit ont permis d'établir qu'aucune irrégularité n'a été relevée dans le processus suivi par la Cité pour les travaux effectués par les sous-comités finance et technique, par le comité de sélection, dans le processus d'évaluation pour l'attribution de contrats liés à la conception et à la construction du complexe, au programme d'assurances pour le chantier de la Place Bell et aux déboursés faits par la Cité. Si certaines lacunes ont été identifiées, l'organisme a apporté tous les correctifs jugés nécessaires. Le rapport confirme donc que le processus de sélection s'est déroulé dans le respect des principes fondamentaux d'équité et de transparence.

« La rigueur et le respect des dispositions législatives manifestés par la Cité de la culture et du sport de Laval nous satisfont pleinement. Ce projet communautaire, sportif et culturel d'envergure, qui assurera à Laval un rayonnement bien au-delà de son territoire, est rassembleur. Sa gestion impeccable dès le début du projet est de bon augure et mérite d'être félicitée », a soutenu le maire, Marc Demers.

« Nous nous réjouissons des conclusions de l'audit du MAMOT, car elles démontrent le sérieux et le professionnalisme des experts qui ont tout mis en œuvre pour que soit respecté entre autres le processus menant à l'attribution des contrats », se réjouit Marcel Alexander, président de la Cité.

Rappelons qu'au terme d'un rigoureux processus de soumissions, la Cité de la culture et du sport de Laval, qui bénéficie du soutien et l'accompagnement de la Société québécoise des infrastructures (anciennement Infrastructure Québec) a retenu Pomerleau pour la construction du complexe multifonctionnel. La Ville de Laval, le gouvernement du Québec et Evenko sont les bailleurs de fonds de cette construction



Communiqué

Pour publication immédiate

majeure attendue tant par les Lavallois que par les organismes communautaires ou les associations sportives et culturelles de Laval.

À propos de la Place Bell

La Place Bell sera un complexe multifonctionnel communautaire culturel et sportif majeur à Laval. Il pourra servir :

- d'aréna de 10 000 places transformable en salle de spectacle
- de patinoire olympique comptant 2 500 sièges
- de patinoire communautaire pouvant accueillir 500 spectateurs

Le chantier de la Place Bell est situé à proximité de la station de métro Montmorency, dans le quadrilatère bordé par les boulevards de la Concorde et Le Corbusier et par les rues Claude-Gagné et Lucien-Paiement. Son ouverture est prévue pour l'automne 2017.

- 30 -

Source : François Brochu
Directeur des relations publiques au cabinet du maire de Laval
450 978-6888, poste 5160, f.brochu@ville.laval.qc.ca

SERVICE DES COMMUNICATIONS

1, place du Souvenir, C. P. 422, succursale Saint-Martin, Laval (Québec) H7V 3Z4

☎ 311 ou 450 978-8000 • télécopieur : 450 978-5943 • www.laval.ca

www.facebook.com/villedelavalpageofficielle — www.twitter.com/@laval311